COVID-19 Mesures prises à compter du mardi 17 mars

Rappel des principales recommandations sanitaires

CORONAVIRUS - Mesures prises à compter de lundi 16 mars 2020

Suite à l'allocution du Président de la République, les mesures suivantes sont applicables à compter du lundi 16 mars et mardi 17 mars **et ce jusqu'à nouvel ordre :**
Infos mises en ligne le 13 mars 2020
SCOLAIRE :
- Fermeture des écoles et services péri & extra-scolaires (ALAE, ALSH et restauration scolaire). Pas de service minimum d'accueil.
PETITE ENFANCE :
Crèche "Les Ptits Coquins" Léguevin :
- Fermeture et Annulation de toutes activités de regroupement à la crèche
RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

- Fermeture de l'accueil des assistantes maternelles
- Maintien uniquement par mail du service aux parents (infos sur les modes de gardes...etc)
LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES :
Suspension des locations de salles municipales aux particuliers et aux associations
EVENEMENTS ASSOCIATIFS :
- Annulation de toutes les activités associatives sur la commune

Pour toute information générale, sur le coronavirus (COVID-19) consultez le site du gouvernement réactualisé en temps réel :
- Points sur les mesures gouvernemantales et sur la situation actuelle ;
- F.A.Q répondant aux interrogations les plus fréquentes ;
- Conseils et recommandations sanitaires à suivre.
Vous pouvez suivre **l'évolution de la situation sanitaire dans le département** en consultant le site de l'ARS en Occitanie : http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Infos mises en ligne le 17 mars 2020

Services Mairie :

En écho à ces mesures exceptionnelles visant à limiter la propagation du virus, **la mairie ferme ses locaux au public jusqu'à nouvel ordre.**

Seuls les actes d'état-civil urgent c'est-à-dire les actes de naissances, décès et reconnaissances se feront sur rendez-vous uniquement.

Merci de prendre contact via le numéro d'astreinte au 06 74 95 57 35 ou par mail à contact@mairie-brax.fr

En cas d'urgence merci de contacter le numéro d'astreinte : 06 74 95 57 35.